Novembre-Décembre 2025 - N°90

Sommaire

1 - Le mot du Président : p. 1-2
2 - Le compte rendu de la séance publique du lundi 3 novembre 2025, par Pierre Gauthier : p. 2-4
3 - Séance solennelle du 14 décembre 2025 : p. 5-11
4 - Les Rendez-vous de l'Académie. CFM radio, N°57 : p. 12-13
5 - Les publications de l'Académie : p. 14-15



Le mot du Président

Cette dernière lettre de l'année 2025 est aussi la dernière de mes trois ans de mandat. Le passage du témoin avec Mireille Courdeau, qui commencera sa présidence au 1er janvier, a été réalisé dans la confraternité et l'amitié lors de la séance solennelle de ce dimanche 14 décembre.
Je sais qu'elle alliera continuité et évolutions nécessaires avec tact, subtilité et détermination si besoin est..
Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de la séance de novembre ainsi que mon discours de la séance solennelle au théâtre Olympe de Gouges où nous avons apprécié un exceptionnel et splendide florilège de trésors de la langue française, préparé par Nathalie Vidal, Mireille Courdeau et Maurice Petit, avec des illustrations musicales au piano par Marie Condamin.
J'ai été très fier et heureux d'être votre président.
Robert d'Artois

2. *Compte rendu de la séance publique du lundi 3 novembre 2025,* par Pierre Gauthier

Devant une assistance nombreuse, la séance est ouverte à 17 heures par le Président qui invite le secrétaire général à présenter l'actualité culturelle du mois de novembre.
Celle-ci est chargée avec les journées Manuel Azaña, les Lettres d'Automne et les journées de Larrazet. S'y ajoutent les activités de la SMERP, de l'UTAM, de la Société archéologique, des Amis du Musée Ingres et de la Compagnie des écrivains.
Le secrétaire général rappelle que la séance solennelle du dimanche 14 décembre commencera à 14h30.
Il informe surtout l'assistance du remplacement du président Robert d'Artois, dont le man-

dat arrive à son terme au 31 décembre, par Mireille Courdeau, élue ce jour par le Conseil d'administration.
La conférence sur *« La trajectoire des mots : mots émigrés, mots immigrés »* est présentée par Jean-Luc Nespoulous et Robert d'Artois. Ce dernier cite pour commencer l'auteur islandais Jon Kalman Stefans-son : *« les mots nous dévoilent, les mots sont des flèches, des balles de fusil ».*



Quand un mot manque, on peut, nous dit Jean-Luc Nespoulous, en créer un nouveau ou en emprunter à d'autres communautés. En créer, à partir d'une relation analogique (métaphorique) avec un mot voisin, et il cite par exemple le verbe « carburer » qui fait référence au carburateur d'un moteur mais permet également d'évoquer quelqu'un qui « carbure » à telle ou telle boisson.
On peut aussi emprunter, « frapper chez le voisin », pour trouver par exemple, chez nos cousins québécois, le verbe « divulgâcher » pour éviter d'utiliser le verbe anglais « *spoiler* », lui-même issu d'un verbe français porteur d'un autre sens...
Les travaux d'Alain Rey ou d'Henriette Walter permettent de mesurer l'ampleur de ces emprunts., dans environ 200 langues (comment traduire *duende* ou *saudade* ?). Intéressant de se reporter à l'encyclopédie *Les mots qui nous manquent* (Calmann-Levy, 2024) et au *Dictionnaire des onomatopées* (Enckell et Rezeau, PUF, 2005).
Notre collègue évoque aussi un fonctionnement dynamique du lexique : nous co-construisons le sens, le récepteur contribue à cette construction.
Et il s'inscrit en faux contre une conception statique du lexique et la règle des trois unités (un mot, un sens, un lieu) : *« la langue n'est pas une nomenclature »* Martinet, Armand Colin,1963).
Et on arrive à une vision dynamique de la mise en mots à partir de l'observation des aphasiques et de leurs stratégies d'adaptation : périphrases, comportements non verbaux….
Comme les « *linguistes atterrés* » (*Tracts*, Gallimard, 2023) il affirme que le français va très bien et que l'accumulation de déclarations catastrophiques sur l'état actuel de la langue empêche de comprendre sa vitalité, sa perpétuelle faculté de s'adapter aux changements.
Le français n'est pas règlementé par l'Académie française qui n'a aucun pouvoir sur la

langue : la 8e édition du *Dictionnaire de l'Académie* comprend 32 000 mots, le *Grand Robert* 100 000, et on peut dépasser les 400 000 mots dans diverses bases de données numérisées. Le vocabulaire, et surtout leur sens, est infini, ce qui garantit la créativité du langage humain. De plus, beaucoup de mots disponibles ne figurent pas (encore) dans les dictionnaires.

Robert d'Artois conclut cette présentation en donnant lecture d'un excellent texte de Jean-François Revel datant de juillet 1998 sur le sexe des mots :

« Le français achèvera de ses décomposer dans l'illettrisme pendant que nous discuterons du sexe des mots [...]La querelle actuelle découle de ce fait très simple qu'il n'existe pas en français de genre neutre comme en possèdent le grec, le latin et l'allemand : homme s'emploie tantôt en valeur neutre, quand il signifie l'espèce humaine, tantôt en valeur masculine lorsqu'il désigne le mâle.

En définitive l'usage est le maître suprême et l'Etat n'a aucune légitimité pour décider du vocabulaire et de la grammaire »

Un court débat fait écho à ces présentations aussi vivantes qu'agréables à suivre.

3. Séance solennelle du 14 décembre 2025, au Théâtre Olympe de Gouges



La « troupe » de l'Académie

Discours du Président sortant de l'Académie

Qu'avons-nous fait au cours de ces trois ans ? Précisons tout d'abord que ce "nous" n'est pas celui d'un pluriel de majesté, mais celui du collectif. En effet, ma double culture sportive et philosophique m'incite à dire d'une part avec Paul Valery : « *un homme seul est toujours en mauvaise compagnie »* et d'autre part à marquer la force de l'esprit d'équipe.

Car si le *primus inter pares* qu'est le président a la possibilité d'impulser, les impulsions ne se réalisent qu'ensemble. Un rapide rappel de ce qui a été "bougé" : je reprends ce mot de René Char « *celui qui vient au monde pour ne rien troubler et bouger ne mérite ni égards et*

patience » - (Je compléterai par cette phrase du colonel Danloux, écuyer en chef du Cadre Noir dans les années 1920 et qui correspond bien à notre Académie : « *le culte de la tradition n'exclut pas l'amour du progrès »).*

1° la création d'une collection du patrimoine autour de la personnalité de Jean-Jacques Lefranc de Pompignan à l'initiative de notre confrère Jacques Carral,

2° la mobilisation des compétences et le renforcement de la cohérence éditoriale en consacrant chaque année les 4 dernières conférences à une thématique, ce fut l'eau en 2024 puis cette année la langue française, - conduisant d'ailleurs à une visite à la cité de la langue française de Villers-Cotterêts. C'est cet amour de la langue française que Mireille Courdeau, Nathalie Vidal et Maurice Petit vont illustrer avec la complicité musicale de Marie Condamin...

3° l'organisation du *Colloque Pascal* pour le 400ème anniversaire de sa naissance et l'édition des *Actes* . (à noter que notre Académie a été la seule en France à prendre cette initiative)

Ajoutons la continuation de l'émission de radio mensuelle « Les rendez vous de l'Académie » sur CFM.

Je tiens donc ici à remercier tant le Bureau que le CA de l'appui qu'il nous ont apporté pour tâcher de mener à bien tout cela.

La France vient ces jours-ci de célébrer les 120 ans de la loi de 1905 dite « loi de la laïcité », spécificité que certains pays ont enviée et copiée - je pense notamment à la Turquie d'Atatürk-

Samuel Paty, Salman Rushdie, colonel Beltrane, Bataclan, *Charlie Hebdo,* Hyper-casher, Stade de France, ces noms résonnent encore gravement dans nos têtes comme des exemples de l'horreur absolue. Ils ont suscité des réactions très différentes en France comme dans le monde entier, de l'incompréhension à la solidarité, en passant par des formes plus ou moins variées de justification par " *l'offense ressentie ".* Cela nous incite à tâcher de rendre plus intelligible ce principe spécifiquement français de *laïcité.*

Il me paraît utile de préciser ce qu'est la laïcité, mais aussi et surtout ce qu'elle n'est pas….

Ce principe n'a pas été construit *ex abrupto*, il est au contraire le fruit d'un assez long cheminement intellectuel au cours duquel se croisent les réflexions sur le polythéisme, l'émergence des monothéismes, des théocraties, induites par les religions révélées. Le vécu des atrocités des guerres de religions, la promulgation de l'Édit de Nantes en 1598, puis sa révocation en 1685, le dépassement de l'idée de tolérance, puis le respect des différences… faisant émerger la nécessité de la séparation du spirituel et du temporel, puis l'obligation de distinguer sphère privée et sphère publique.

Je dirai que Sénèque ouvre la voie, dans une de ses lettres à Lucilius : " *Voici une autre question : comment faut-il vivre avec les hommes ? "*.

Belle idée ! Aristote parlait déjà de *"bienveillance "- l'eunioa* - qui allie égalité et réciprocité. Rappelons-nous Montaigne : "*frotter et limer sa cervelle contre celle d'autrui" - " Est-ce raison d'assommer les sauvages parce qu'ils ne portent pas de hauts-de-chausses?".*

Pas si neuve que cela donc, la notion de tolérance est implicite au polythéisme antique, comme le démontre Maurizio Bettini dans son ouvrage *L'Eloge du polythéisme* . N'oublions pas l'existence, tant à Athènes qu'à Rome, de temples ou d'autels "au dieu inconnu "….

Un précurseur, Pierre Bayle :

Avec Bayle on dépasse la condescendance habituellement induite par le terme même de tolérance : ce qui est sous-entendu lorsque je dis *" je tolère ",* c'est : je supporte ton erreur, je tolère ce que je ne peux empêcher…. Mirabeau rappellera que la tolérance est "*un principe insuffisant et injurieux pour les conceptions des autres "…*

Bayle a très tôt été persuadé qu'il est difficile à l'esprit humain d'arriver à une certitude. Il ne s'agit pas du relativisme universel qui mène à la loi du plus fort, conclusion à laquelle Calliclès aboutit, après avoir affirmé, comme le rapporte Platon dans *Le Gorgias* , que *"l'homme est la mesure de toutes choses"*. Suivons le raisonnement : si l'on ne peut être certain de rien, chacun est libre de penser ce qu'il veut, quel que soit le sujet. C'est ce qui conduit Bayle à dire *« Je crois, dirait l'un, posséder la vérité, parce que j'en ai le goût et le sentiment ; et moi aussi, dirait l'autre. Je ne prétends point, dirait l'un, vous convaincre par des raisons évidentes, je sais que vous pourrez éluder toutes mes preuves ; ni moi non plus dirait l'autre… convenons donc les uns et les autres de ne point nous inquiéter ».*

Or nous sommes à une époque au cours de laquelle l'Edit de Nantes vit ses dernières heures, chacune des religions ayant la prétention d'être la vraie… ce qui vise à instaurer une religion d'Etat. Avec l'abolition de l'édit de Nantes, c'est le catholicisme qui le devient. Bourdaloue et Bossuet qualifient en chaire cette abolition d' *"œuvre sainte"*... Ramenons donc les hérétiques à la vérité par la force, c'est le fameux "*compelle intrare "*…

Bayle condamne tout cela, car c'est implicitement reconnaître que les empereurs romains ont eu raison de persécuter les premiers chrétiens, comme Louis XIV le fait avec les protestants et les jansénistes. Bayle s'insurge fortement contre le fait que les chrétiens, qui ont été, sous l'empire romain, victimes de l'intolérance, en soient devenus les acteurs, une fois leur religion instituée et dominante… Dans ce reproche, Bayle n'épargne pas les protestants et revient sur l'assassinat de Michel Servet dans la Genève calviniste.

Il y a, il ne faut pas le nier, comme un écartèlement mental à se contraindre au respect de l'opinion d'autrui lorsqu'elle est en contradiction avec la nôtre et que nous pensons, à bon droit, qu'il est dans l'erreur. Bayle dépasse ce malaise en défendant les droits de ce qu'il appelle "*la conscience errante",* donc le droit à l'erreur. Il exprime que l'erreur est un corrélat de la raison, et proclame que "*toute persécution contre les idées est injuste et déraisonnable ".*

Hardiment, il pose le principe de libre examen et de libre discussion. C'est donc la liberté de conscience dans la réciprocité, qui seule permet de transcender, dans l'harmonie et la paix, l'écartèlement évoqué plus haut, et qui donne son fondement philosophique à l'idée de tolérance. Bayle prône la liberté de conscience pour tous, catholiques, protestants, juifs, musulmans, athées…S'appuyant sur la renommée de gens très vertueux parmi les athées comme Épicure, Lucrèce, Hobbes, Campanella, Vanini…qui séparent la morale de la religion, il estime que l'athéisme ne saurait être un danger pour la société, contrairement aux superstitions qui, elles, relèvent de l'irrationnel.

Cette parole résonne fort à notre époque où le concept de laïcité est invoqué à tort et à travers, et bien souvent dévoyé, non sans arrière-pensées….Époque où les réseaux sociaux permettent à toute personne convaincue de détenir la vérité de condamner, insulter, attiser la haine contre celui qui a le tort d'être d'un avis différent.

Vous avez dit *" blasphème "* ?

Puisque, à plusieurs reprises, l'actualité a reposé la question du blasphème, Bayle en a une

théorie très originale pour l'époque et particulièrement moderne : il relativise et subjectivise le blasphème en montrant qu'il n'existe que dans l'optique de ceux pour qui il en constitue un : *"le blasphème n'est scandaleux qu'aux yeux de celui qui vénère la réalité blasphémée [...] C'est qu'il nous plaît de donner de beaux noms à ce qui nous appartient, et des noms infâmes à ce qui convient aux autres [...] Alors le blasphème n'est pas défini par un principe commun à l'accusateur et à l'accusé ".le blasphème n'est donc que du ressenti.*
Rappelons que ce sont les articles X et XI de notre *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789 qui suppriment le délit de blasphème.
Nous le voyons, les principes fondés et explicités par Bayle – distinction entre sphère privée et sphère publique, séparation du spirituel et du temporel, dissociation entre morale et religion – deviendront les idées fortes des Lumières, qu'ils précèdent de près d'un siècle…
Ce sont entre autres les affaires Calas puis celle du chevalier de La Barre qui les remettront dans l'actualité, ce qui permettra à Voltaire de se reconnaître en héritier de Bayle…
Si, dès le XVIIe puis au cours du XVIIIe siècles, toute l'argumentation philosophique existe, ce n'est que dans la seconde moitié du XIXe siècle que le concept de laïcité sera revendiqué et érigé en principe par la République…
Rappelons quelques dates clés :
• 20 septembre 1792 : l'état civil jusqu'alors confondu avec le registre des baptêmes tenu par les paroisses, est confié aux maires par décret de l'Assemblée Législative
• 16 juin 1881 : l'école publique devient gratuite (Jules Ferry)
• 28 mars 1882 : l'instruction publique est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans (Jules Ferry)
• 9 décembre 1905 : loi de séparation de l'église et de l'État (Aristide Briand.). Son article premier précise : " *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes… "*
• 4 octobre 1946 : l'article premier de la Constitution de la IV° République affirme : "*La France est une République laïque… "*Cette affirmation sera reprise dans l'article premier de la Constitution de la V° République du 4 octobre 1958.
Ces textes marquent sans ambiguïté la primauté de la liberté de conscience, c'est-à-dire d'être agnostique, athée ou croyant, comme le souligne Louis Aragon dans son poème "La Rose et le Réséda", où reviennent en leitmotiv les deux vers
"*Celui qui croyait au ciel*
Et celui qui n'y croyait pas"
Cette liberté, il appartient à la République de l'assurer, tout comme elle doit garantir le libre exercice des cultes .
Cela contredit toutes les assertions partisanes selon lesquelles la laïcité serait un instrument pour, selon l'expression consacrée , *" bouffer du curé ",* voire ostraciser le judaïsme ou l'islam.. Au contraire, elle est la condition d'une coexistence pacifique des religions et de leur pratique au sein de la société, une des expressions du pacte républicain !
Si la laïcité confère un "droit de cité" , au sens d'un droit d'exister dans la cité avec les autres, elle ne se confond pas avec une neutralité qui, par définition, n'est porteuse d'aucune valeur. L'Etat n'est pas neutre, il est impartial. C'est l'impartialité d'un État laïque au service des valeurs de la République – liberté, égalité, fraternité - qui fait l'unité des ci-

toyens, assure leur *“vivre ensemble ”* au sein de la République “une et indivisible ”. Unité respectueuse de l’altérité, et qui en fait la richesse, comme le marquait bien Saint-Exupéry dans *Citadelle,* publié après sa mort en 1948 :*“si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m’enrichis ».*

La laïcité garantit l’égalité des droits de conviction et d’expression dans le respect de l’autre et rend possible la mixité des origines et des sexes, par-delà les différences. Cette citoyenneté choisie et assumée constitue justement un garde-fou contre certaines expressions de la différence portant atteinte au principe du vivre ensemble. C’est l’adhésion à ces principes qui nous protège d’une forme de tribalisme, que pourrait engendrer un étroit communautarisme. A cet égard, écoutons Jaurès qui, dans son discours à l’assemblée en juin 1910, expliquait que Proudhon avait raison de dire que *“ l’enfant a droit d’être éclairé par tous les rayons qui viennent de tous les côtés de l’horizon, et la fonction de l’État c’est d’empêcher l’interception d’une partie de ces rayons” .*

A cette liberté articulée sur un principe de conciliation des citoyens dans un ensemble de valeurs partagées, s’adjoint l’égalité - la loi étant la même pour tous -. Si cette liberté est celle des droits, elle est aussi celle des devoirs : respect de l’autre, partage, mais aussi reconnaissance d'une communauté de destin liée en particulier au droit du sol, dont certaines prémices existent dans l'empire romain (édit de Caracalla) et se retrouvent dans l'ancien régime (Edit de 1315). Désormais, ces conditions sont consacrées par nos différentes constitutions. C’est donc l’acceptation de notre histoire commune, avec ses grandeurs et ses faiblesses, et nos convictions partagées qui bâtissent notre contrat social, et ouvrent à la fraternité.

Convaincu du rôle majeur que l’École doit jouer dans sa dimension émancipatrice, forgeant la citoyenneté, c’est avec bonheur que je me rappelle ce dessin qualifié d’ humoristique et publié dans un journal : on y voyait un adulte demandant à un gamin, dans un petit groupe : *“dans ton école il y a des juifs, des arabes, des noirs ? ”.* La réponse fut immédiate :*“dans mon école il n’y a que des enfants ”.* Belle leçon de fraternité ! Une image, dit-on, vaut mille mots. Certes, mais, comme disait Talleyrand, “*cela va mieux en le disant ”…*

En conclusion, j’espère que vous me pardonnerez l’outrecuidance à laquelle je me livre en plagiant Paul Éluard pour proclamer, plus que jamais :

Laïcité j’écris ton nom.

4. Les rendez vous de l’Académie



Pour sa 57ème édition, l’équipe avait invité Mireille Courdeau, qui, élue à la présidence de l’Académie, commencera son mandat dès le 1° janvier.

Ce qui a permis de mieux connaître son itinéraire notamment comme musicienne et compositrice ainsi que ses compétences et ses capacités de conseil en « architecture culturelle ».
Comme cette émission était la dernière animée par Maurice Petit, qui avait souhaité se retirer, et que notre invitée est une grande lectrice c'est « lire » que « la fortune du mot » a exploré et décliné… Dénominateur commun entre l'animateur et l'invitée, ainsi qu'avec l'ensemble de l'équipe.
C'est Augustin Quercy qu'Anne Lasserre évoqua dans sa rubrique « l'illustre du mois »
Pierre Gauthier fit partager son vécu de l'édition 2025 des « lettres d'automne » ayant pour invitée Marie Hélène Laffont.
Le lieu du mois : Montjoi par Mireille Courdeau
Deux livres du mois : « La forêt de Fontainebleau » de George Sand et « Du centaure au cheval » de Jean Charles Hachet.
« *L'éloge de la lecture* » de J.M. Maulpoix lu par Maurice Petit qui à la fin de l'émission, en confie le devenir à Anne Lasserre-Vergne .

Les académiciennes et académiciens



5. Publications de l'Académie
Bon de commande
Mr , Mme , :

Adresse :

souhaite recevoir le(s) livre(s) suivant(s) (soulignez les livres commandés) :

- ***Confidences épistolaires*** 20 € *Qui êtes-vous, Blaise Pascal ?* 10 €
- *Voyage Languedoc et Provence* 10 €
- *Actes Siège Montauban* 15 €
- *J.-J. Le Franc de Pompignan* 20 €
- *Deux siècles d'histoire (1730-1930)* 20 €
- *L'Axe Garonne* 10 €
- *Dictionnaire des Montalbanais* 25 €

-
- *"Olympe l'insoumise"* 5 €
- *Per tal astre* 16 €
- *Dictionnaire Rues & Chemins MTB* 20 €
- *Pouvillon retrouvé* 20 €
- *Mémoires de Vie et de mon Temps* 28 €
- *Recueil…* 20 €
-
-
- **Participation aux frais d'envoi : 7€ jusqu'à 26 € d'achats, 10 € jusqu'à 41 € d'achats, 13 € au-delà**
- **Ouvrages récents :**
- *Le Handicap. La frontière (?) entre le normal et le pathologique.* Colloque, J-L Nespoulous (éd.)*: 15* **€.**
-

Vient de paraître :

- *Confidences épistolaires à son ami Pierre Enlart de Grandval de 1726 à 1777.***,** Jean-Jacques Le Franc de Pompignan. Transcription des lettres de J.J Le Franc de Pompignan par l'atelier des Amis des Archives départementales de Tarn-et-Garonne sous la direction de Jérôme Cras, avec ses confrères Jacques Carral et Norbert Sabatié, de l'Académie de Montauban.Collection du Patrimoine / Tome II. (267 p) : 20 **€.**

Règlement, par chèque uniquement, à l'ordre de l'Académie de Montauban.

Le détail de nos publications est en ligne sur le site internet de l'Académie de Montauban : http://www.academiemontauban.fr/publications/ouvragescollectifs

Responsable de la lettre électronique de l'Académie : Robert d'Artois

Messagerie : academiedemontauban@gmail.com

Adresse : Maison de la Culture, 25 Allée de l'Empereur, 82000 Montauban

POUR EN SAVOIR PLUS, cliquer sur ce lien : http://www.academiemontauban

Mise en page : Jean-Luc Nespoulous … ***qui tient à remercier Robert d'Artois pour le remarquable compagnonnage qui s'est vu renforcer entre eux dans une période qui n'a pas toujours été facile du point de vue santé.***